



# JOURNAL FOOT

FOOT N°609 DU 25 AVRIL 2024

## OPÉRATION EXCEPTIONNELLE FFF X INTERSPORT

Dans la continuité de l'opération mini-buts déployée au début de saison 2023-2024 par la LFA, **INTERSPORT** met en vente exceptionnellement 1 000 paires à **219,99 € TTC/paire** pour couvrir les besoins additionnels. Ces paires seront à 100% à la charge de l'acheteur (pas de cofinancement FFF).

La règle du premier arrivé, premier servi est mise en application quel que soit l'acheteur / le volume commandé.

Vous pouvez commander directement sur le site internet d'INTERSPORT : [Mini-but Flexi-goal FFF | INTERSPORT Clubs & Collectivités \(intersport-clubs.fr\)](https://www.intersport-clubs.fr)

EXCLUSIVITÉ

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

**S'ENTRAINER COMME LES PROS**

FLEXI'GOAL Paire de buts pliables 4x1.5m

**219,99€** 399,80€ **Promo -44%**

J'en profite

\*Voir conditions - Offre valable jusqu'à épuisement des stocks

## SOMMAIRE

SECRETARIAT P.03

REGLEMENTS P.06

COUPES P.09

TECHNIQUE P.10

FUSTAL P.11

**PERMANENCE DU WEEK-END**

**07.70.03.84.75**

De 9h à 18h



OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE  
DES STOCKS DISPONIBLES

EXCLUSIVITÉ



# PAIRE DE BUTS PLIABLES FLEXI'GOAL 4 X 1.5 M

la paire  
~~399~~ €<sup>TTC</sup>.80 **-44%**  
**219** €<sup>TTC</sup>.99

064440FF1 - blanc/rouge  
064440FF2 - bleu/rouge

soit **109,99 €<sup>TTC</sup>** le but  
vendu uniquement à la paire



EXISTE AUSSI EN  
BLANC



## Ses + :

- **Montage en 2 minutes**  
avec filet intégré, repères visuels et notice complète.
- **Auto-lesté** : garantit une stabilité totale une fois positionné. Conforme à la norme française EN16664.
- **Transport et rangement pratique** : pliage simple et rapide, taille rangée dans son sac de 130 cm x 28 cm, adaptable à tous les espaces.
- **S'adapte à tous les terrains** : même en salle grâce à ses patins antidérapants.
- Construction en fibres de verre qui offre une **durabilité exceptionnelle** : but testé en laboratoire.
- **En cas de besoin SAV**, remplacez simplement le filet et/ou les tiges sans acquérir un nouveau but complet.

INTERSPORT vous accompagne pour tous vos besoins en équipements sportifs. Contactez votre **représentant commercial** le plus proche ou l'adresse mail [clubsetcollectivites@intersport.fr](mailto:clubsetcollectivites@intersport.fr)

**INTERSPORT**<sup>®</sup>  
CLUBS & COLLECTIVITÉS

1-Paire de buts pliables FLEXI'GOAL x FFF Taille : 4 x 1,5 m - Coloris : bleu/rouge - Réf. 064440FF2 - Coloris : blanc/rouge - Réf. 064440FF1 - Prix à la paire TTC sans remise : 399,80€. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises. Offre valable jusqu'à épuisement des stocks. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer. Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Consultez nos CGV sur [www.intersport-clubs.fr](http://www.intersport-clubs.fr). Hors contrat club et ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.



# SECRETARIAT GENERAL

## CARNET NOIR

Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent leurs sincères condoléances à la famille et proches de Bastien MANTEL, fils de Jérôme MANTEL (US Vougy), petit-fils de Patrick MANTEL (Président US Vougy).

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'Assemblée Générale du District se tiendra le samedi 22 juin 2024 à Douvaine. Lors de cette Assemblée aura lieu l'élection du nouveau Comité de Direction au scrutin de liste bloquée en application des articles 13.1 – 13.2 et 13.3 des Statuts du District.

Renseignements et documents sur le lien suivant :

<https://hautesavoie-paysdegex.fff.fr/documents/?cid=108>

**L'appel à candidature se déroulera du 21 avril au 21 mai 2024.**

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 15 AVRIL 2024

**Présents :** D Allard - B Bard - JM Baulmont - P Bernard - P Boisson - M Caruso - B Cheneval - P Chevrier - E Dupré - P Gallay - G Moscato - G Laverrière - L Lutz - D Marel - D Mouchet - A Parent - C Perrissin – M Poirrier - A Rosset - JD Roux – F Sussey

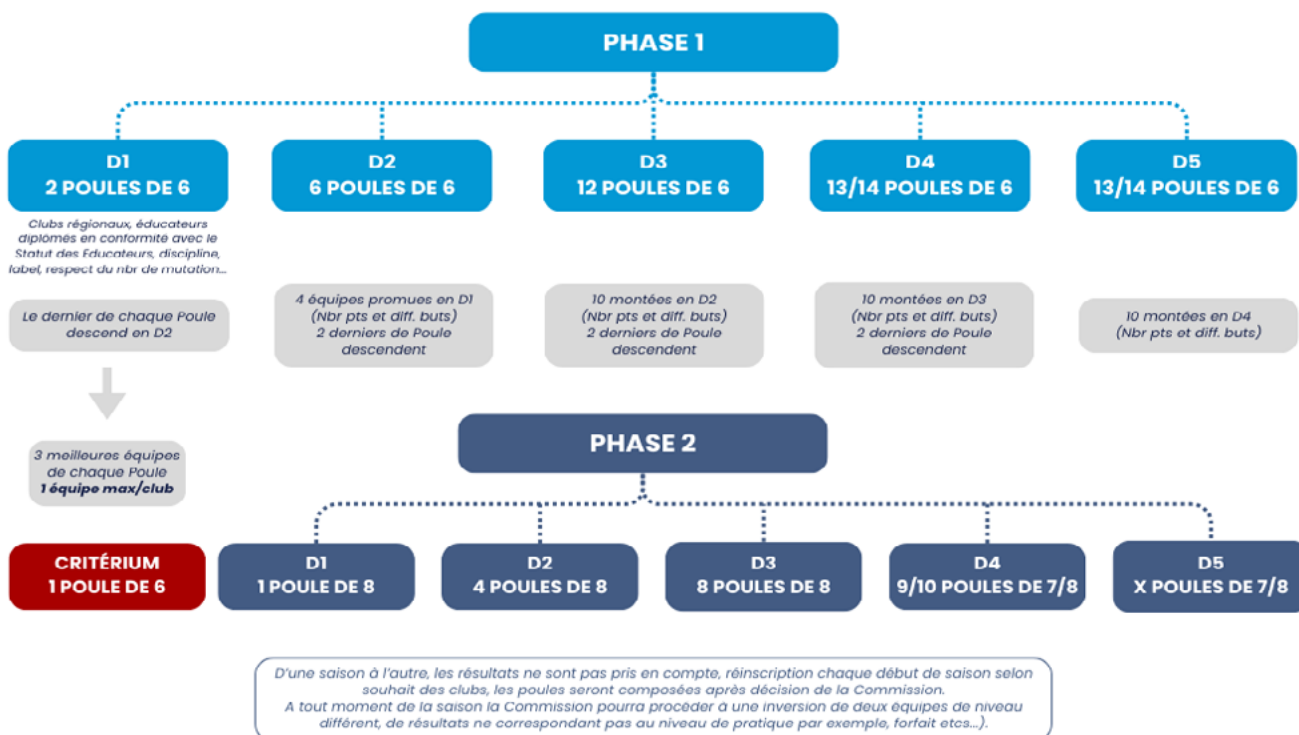
**Excusés :** A Badin - C Grange - J Petit - L Quetstroey - C Sanavio

**Participe :** G Morel

- **PLAN D'ACTION 2024** – Grégory Morel présente le plan d'action de l'équipe technique jusqu'au terme de la saison. Formation : suite à la réforme des diplômes, une baisse sensible de participation est enregistrée. Pour la saison prochaine un aménagement du calendrier est nécessaire pour redynamiser la formation des éducateurs. Une reprise plus tôt après la trêve hivernale est à envisager. Quelques remarques sur le bilan de la saison à ce jour :
  - Détection : bonne performance de nos sélections.
  - Pratiques nouvelles : des difficultés de mise en place --> évolution lente
  - Label national TEGG : une structure sans équivalent dans le District, pour les jeunes de U7 à U16
  - Remerciements aux membres du Comité pour leur soutien aux différents évènements
- **LICENCES** – 32666 au 15/04/24, à noter : une augmentation de plus de 11% pour les deux Districts savoyards (meilleur taux de la Ligue)
- **PROJET DE REFORME DU CHAMPIONNAT U13** – JM Baulmont
  - Ce projet donnera lieu à une modification des règlements sportifs
  - Actuellement, le choix du niveau est fait par les clubs avec un ajustement par la commission qui ouvre à de nombreuses discussions
  - Organisation proposée pour le championnat U13 avec un critère unique : le seul classement sportif : (voir annexe)
    - Le goal-avérage est pris en compte pour la sélection en phase 2
    - Un contrôle strict du nombre de mutations sera mis en place.
    - Le comité de direction se réserve la possibilité de prendre toute décision utile pour tenir compte d'une situation exceptionnelle dans l'intérêt général du football haut savoyard et gessien.



# CHAMPIONNAT U13



## • EVENEMENTS

- Inauguration des vestiaires et de l'éclairage de Thyez le 27/04 à 11h – A Rosset/A Parent et Bernard Cheneval représenteront le District.
- Inauguration du terrain de Doussard – Pierre Boisson
- Inauguration éclairage Poisy le 17/04 à 11h – Alain Rosset / Denis Allard
- Tirage des ¼ de finale des Coupes de district – Crédit Mutuel – Annecy le Vieux le 22/04 à 19h, avec également le partenariat de «Sport 2000 »
- 3 arbitres officiels seront désignés pour les matchs de ¼ de finale hommes et femmes
- Colloque – Sport et éducation et impact des dispositifs fédéraux – le 02/05 à Lyon  
Alain Parent et Michel Poirrier représenteront le district.
- Rassemblement « Paris 2024 » à Rochexpo le 01/05 – Pierre Boisson
- Euro Amputés à Evian du 01 au 09/06 – Réfèrent District : Denis Mouchet
  - Journée de démonstration le 01/05
  - Fournitures des ballons par le District et la Ligue,
- Finales régionales le 12/05 à Annecy le Vieux
- Tournoi féminin – 700 filles réunies à Annecy le Vieux les 18/19 juin

Un dossier de présentation du district a été remis au Conseil Départemental dans le cadre du projet de création du « Plan de soutien au football » :

Un projet du calendrier compétitions de la saison 2024 – 2025 en cohérence avec celui de la Ligue, est présenté aux membres du comité,

Demande d'évocation de l'AS Genevois : la demande est irrecevable en raison de la prescription du délai, et de l'homologation du match déjà acté.

AG ELECTIVE du 22 juin 2024 à Douvaine : ouverture de la campagne le 21/04 pour une durée d'un mois

- **INVESTISSEMENTS** : Le comité de direction valide les acquisitions d'une arche gonflable, des matériels nécessaires pour la réalisation des AG, d'une caméra go-pro à titre d'expérimentation pour l'arbitrage. Le remplacement du jeu d'oreillettes pour les formations d'arbitres est validé.

## • COMMISSIONS

- Discipline : barème des sanctions pour le non-respect des règles de laïcité et de neutralité, en application de l'article 1 des statuts de la FFF, accompagné du courrier du Président DIALLO, suite à la décision du conseil d'état :
  - En l'attente de l'élaboration d'un barème de référence par la LAURA applicable pour la saison prochaine, , notre District valide à l'unanimité, un barème de sanction de référence de 6 mois ferme à l'encontre des contrevenants : joueur ou joueuse, encadrant (s) de l'équipe, arbitre, ainsi que l'attribution de points de pénalité à l'équipe en infraction.
- Foot diversifié - FUTSAL
  - Bon déroulement des championnats et challenges
  - Coupe nationale FUTSAL
    - Entente Chilly/Les Ussets – non qualifiée pour finales régionales malgré un beau parcours
    - AS Thonon – termine premier mais n'a pas participé à la journée de qualification suite à une erreur administrative de date
- Compétition
  - Validation de l'entente en U15F : Perrignier - ETGG
  - Une communication est faite sur les éventuelles modifications des classements finaux de nos championnats, à la suite de l'application des points de malus disciplinaires : plusieurs équipes sont concernées.
- Règlements : situation en application du statut des éducateurs jeunes de D1,. Celui-ci sera transmis par la commission des éducateurs
- Amicale des éducateurs : les statuts ont été modifiés et seront présentés à la commission début mai
- Finances – subvention du district pour les classes foot à horaires aménagées :
  - Collèges : 16100 €
  - Lycées : 3360 € + la rétrocession de 3400 € attribués au district par la FFF au titre du challenge Jean Leroy.
- FAFA/Terrains
  - Emploi : 3 dossiers déposés sur 5 proposés
  - Terrains
    - Séminaire à Clairefontaine la semaine prochaine
    - Garnissage des terrains synthétiques : des produits nouveaux plus écologiques et moins onéreux sont en tests.
    - 
    -

Remerciements du Président D. ALLARD qui clôture de la séance.

## TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois sous réserve :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)
- du respect des temps de jeu et de repos

## TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation

à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.



*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

### CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

#### **Commission de Discipline :**

ES Fillinges – FC La Filière – Morzine SC – Ballaison FC  
Beka

#### **Commission Compétitions :**

AS Sillingy – US AAG – CS Amphion Publier – AS Faverges Portugais – FC Vuache – CSL Perrignier – GO Bas Chablais

#### **Commission des Règlements :**

AS Epagny MT - CSL Perrignier

#### **Commission de l'Arbitrage :**

Mabrouk - Ballaison FC

#### **Commission du Statut de l'Arbitrage :**

Mabrouk

# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 22/04/2024

Publiée le 25/04/2024

## DECISIONS

### **NOTE AU CLUB de FORON FC**

L'article 2.16.7 des RG du District dispose que « toute équipe en situation de faire forfait devra obligatoirement prévenir son adversaire, le permanent du week end et les officiels désignés » « il appartient au club faisant forfait de remplir toutes les obligations sus mentionnées »

Aussi le club de FORON FC est prié de bien rembourser au club de CLUSES FC la somme de 34 euros correspondant au déplacement de l'arbitre officiel de la rencontre FC CLUSES – FORON FC Coupe Vétérans du 05/04/2024, match pour laquelle votre équipe ne s'est pas déplacée.

Aussi le club de FORON FC est prié de bien rembourser au club de SEMNOZ VIEUGY la somme de 39 euros correspondant au déplacement de l'arbitre officiel de la rencontre SEMNOZ VIEUGY – FORON FC U20 D2 du 13/04/2024, match pour laquelle votre équipe ne s'est pas déplacée.

Concernant votre remboursement du GFA Rumilly, si votre demande est passé dans un PV, il convient de vous rapprocher du club de GFA afin d'obtenir le remboursement. Si ce n'est pas le cas, faire parvenir au District tous les justificatifs nécessaires. (mail, capture d'écran, facture des frais des officiels etc. .... )

## **MATCH n°27508986**

**DOSSIER N° 609/65 : AS THONON 1– CSL PERRIGNIER TEGG 2 U15F D2 Poule B du 10/04/2024**



FOOT N°609 DU 25 AVRIL 2024

### **En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de THONON AS portant sur le fait que « les joueuses LE NALLIO PENIGUEL Sathyne, AIRES DA VEIGA GOMEZ Eliane, OECAL QUINTANILLA Thais, LEPINE Justine et EHRENBOKEN Lya auraient joué lors du dernier match de l'équipe 1 en D1 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 -1 et 187-2 des **Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**.

### **Au fond :**

Considérant que l'équipe de PERRIGNIER /TEGG 1 F ne jouait pas le 10/04/2024, la notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer.

Considérant que les joueuses LE NALLIO PENIGUEL Sathyne, AIRES DA VEIGA GOMEZ Eliane, OECAL QUINTANILLA Thais, LEPINE Justine et EHRENBOKEN Lya ont participé à la rencontre DOUVAIN LOISIN 1 – PERRIGNIER/TEGG 1 Féminines D1 du 06/04/2024.

Considérant que de ce fait les joueuses LE NALLIO PENIGUEL Sathyne, AIRES DA VEIGA GOMEZ Eliane, OECAL QUINTANILLA Thais, LEPINE Justine et EHRENBOKEN Lya ne pouvaient pas participer à la rencontre sus nommée.

### **Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PERRIGNIER /TEGG 2 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe de THONON AS 1 et ce au visa de l'alinéa 5 de l'article 187-1 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

### **Résultats :**

THONON AS 1 : 0 pt

PERRIGNIER TEGG 2 : - 1 pt

THONON AS 1 : 3 buts

PERRIGNIER TEGG 2 : 0 but

---

## **MATCH n°25861949**

**DOSSIER N° 609/66 : EPAGNY METZ TESSY 1 – MARGENCEL US 1 SENIORS F D1 du 13/04/2024**

### **En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de EPAGNY METZ TESSY portant sur « la qualification et ou la participation de la joueuse / des joueuses TUPIN Coraline du club de MARGENCEL au motif que sont inscrites sur la feuille de match plus de ..... joueuses mutées hors période » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des **Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**.

### **Au fond :**

Considérant que cette réserve ne correspond à aucune prévue par les RG FFF.

Considérant qu'il manque sur la réserve le nombre de joueuses « mutées hors période » incriminées.

Considérant que la joueuse TUPIN Coralie ne saurait faire dépasser à elle seule le quota de joueuses mutées « hors période » que peut aligner le club de MARGENCEL.

Attendu que cette réserve d'avant match a fait l'objet d'une confirmation en date du 15/04/2024 en des termes différents de la réserve d'avant match.

Attendu que de ce fait elle ne peut valoir confirmation de la réserve d'avant match.

Attendu que cette lettre de confirmation erronée vaut réclamation d'après match.

Attendu qu'il est fait mention dans celle-ci de la notion de plus de deux joueuses mutées

Considérant que les réclamations d'après match doivent être déposées dans les conditions de forme, de délai et droits fixées, par les dispositions de l'article 186.1. Cette réclamation doit être nominale et motivée au vu des dispositions prévues pour les réserves par l'article 142.

Considérant que cette réclamation n'est pas motivée en ce qu'elle n'explique pas en quoi le club de MARGENCEL ne pourrait pas aligner plus de deux joueuses mutées.

Considérant qu'elle n'est pas nominale en ce qu'elle ne nomme pas les joueuses qui seraient susceptibles d'être mutées.

Considérant que de ce fait la réclamation ne saurait prospérer.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquit sur le terrain et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

---

**MATCH n°26444809**

**DOSSIER N° 609/67 : ALLINGES 2 – AMPHION PUBLIER 2 SENIORS D3 Poule A du 17/03/2024**

**En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club d'ALLINGES portant sur le fait que « le joueur SAIDI/ Nordine susceptible d'être suspendu depuis le 18/12/2023, nous pensons que ce dernier à participer à la rencontre du 10/03/2024 entre AMPHION 2 et VEIGY puis à celle du 17/03/2024 entre ALLINGES et AMPHION 2 alors qu'il était suspendu » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des **Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**.

**Au fond :**

Considérant que l'article 187-1 des RG FFF dispose que « les réclamations d'après match peuvent intervenir dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186-1 »

Considérant que l'article 186 des RG FFF dispose que « les réserves sont confirmées dans les 48h ouvrables suivant le match ..... adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée »

Attendu que la réclamation du club d'ALLINGES date du 05/04/2024 soit plus de 48h après la date de la rencontre objet du litige.

Attendu que de ce fait cette réclamation ne saurait prospérer.

**Mais attendu** que la Commission des Règlements fait valoir son droit d'évocation et se saisi de ce dossier selon les dispositions de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que le joueur SAIDI Nordine a été sanctionné d'un match ferme suite à 3 avertissements en date du 18/12/2023 publié le 13/12/2023.

Considérant que cette sanction n'a pas été contestée.

Considérant que la rencontre AMPHION 2 – VEIGY 1 du 10/03/2024 est la première rencontre officielle de l'équipe d'AMPHION PUBLIER 2 depuis le 18/12/2023.

Considérant que le joueur SAIDI Nordine n'avait pas purgé sa sanction en date du 10/03/2023

Considérant que le joueur SAIDI Nordine a, de ce fait, participé à la rencontre objet du litige en état de suspension.

**Mais attendu** que la perte par pénalité de la rencontre AMPHION 2 – VEIGY 1 actée par la Commission des Règlements en date du 08/04/2024 publiée le 11/04/2024 permet au joueur SAIDI Nordine de purger son match de suspension et ce au visa de l'alinéa 4 de l'article 226 des RG FFF.



Attendu que la perte d'un match par pénalité, quelle que soit la date actée de cette perte, confirme que le joueur est réputé avoir purgé sur les rencontres qui suivent celle-ci.



Attendu que de ce fait, la perte du match par pénalité de la rencontre AMPHION 2 / VEIGY 1 du 10/03/2024 par le club d'AMPHION libère le joueur SAIDI Nordine de son match de suspension.

Considérant que de ce fait, il pouvait participer à la rencontre objet du litige.

#### **Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquit sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)*

# COMMISSION DES COUPES

**Présidents : Maurice CARUSO – Pierre BERNARD**

Le tirage au sort des quarts et des demi-finales des Coupes du District Crédit Mutuel a été effectué ce lundi dans les locaux de l'US Annecy le Vieux. Les membres de la Commission des Coupes adressent leurs plus vifs remerciements à M. Le Président de l'US Annecy le Vieux et à son Comité pour la parfaite organisation de cette cérémonie protocolaire et aussi, et surtout, éminemment fort sympathique.

Une soirée au cours de laquelle étaient présentes de nombreuses personnalités notamment M. Jean-Louis MAITRE, Président de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc, organisme bancaire qui nous apporte chaque saison son soutien financier inconditionnel et surtout fidèle, qui nous permet d'assurer la pérennité de cet événement sportif et de pouvoir attribuer aux équipes qualifiées des équipements de qualité.



Remerciements appuyés à M. Jonathan BEVILLARD, responsable local des magasins Sport2000, qui de par son implication continue et de sa générosité nous permet de récompenser les équipes finalistes de magnifiques équipements et de bons d'achats non négligeables.



A partir des ¼ de finale pour les équipes séniors masculins, féminines et vétérans et lors des finales pour les autres catégories, celles-ci sont dans l'obligation de porter les maillots offerts par le District et son partenaire, le Crédit Mutuel. En cas de non-respect de cette obligation, l'équipe en infraction sera sanctionnée de la perte du match et amendée. Merci de votre compréhension.

**Il est également bon de rappeler que les rencontres à venir sont placées sous les deux signes du Respect et du Fair Play.**

# COMMISSION TECHNIQUE



FOOT N°909 DU 25 AVRIL 2024

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

### JOURNEE NATIONALE DES U7

**Samedi 8 juin à Pays de Gex FC** (avenue des sports 01210 FERNEY)

Inscription via ce [lien](#) à remplir pour le **mercredi 29 mai**

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, **seuls les u7 (2017) sont invités.** (possibilité néanmoins de compléter avec des u6 pour permettre à tous les u7 de participer)

Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles

#### **Horaires**

**MATIN** : accueil de **8h15 à 8h45**. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

##### Clubs inscrits :

Annecy (3) - Divonne (4) – Gavot (3) – Lemans (3) - Les Houches (1) - Pays de Gex (3) – Semine (3) – Valleiry (4) – Villaz (3) – Ville la Grand (4)

**APRES-MIDI** : accueil de **13h45 à 14h15**. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

##### Clubs inscrits :

Chilly (3) – La Filière (2) - Pays de Gex (3) – Rumilly Futsal (1)

Les responsables recevront quelques jours avant la plaquette de la journée

### **PLATEAUX**

Suite à de nombreux retours des clubs quant à la méconnaissance de certains encadrants des lois du jeu, nous vous rappelons qu'elles sont disponibles sur le site du District en rubrique Arbitrage (<https://hautesavoie-paysdegex.fff.fr/arbitrage/les-lois-du-jeu/>)

**Il appartient à chaque responsable de l'EdF et/ou de catégorie de s'assurer que les encadrants des équipes maîtrisent les règles du jeu.**

Une grande majorité de clubs reçoivent 2 plateaux sur un même terrain

Nous vous rappelons l'organisation que cela implique :

- plateau u7 ou u9 à **9h30**

- plateau u11 à **11h**

#### **Modifications**

- Secteur Chablais **u11 D4** : lire Exempt à la place d'Evian 2

### **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

#### **U7**

**16.03** : SEYNOD – CERNEX – SAUVERNY

**23.03** : VIUZ – SALEVES FC – VEIGY CS – CA BONNEVILLE – MARIGNIER SP

**30.03** : VIUZ - FC DES SALEVES

**06.04** : ARENTHON – CHAMPANGES – PASSY MT BLANC

#### **U9**

**16.03** : BONNEVILLE 1 – ODYSSEE 1

**23.03** : MARIGNY – AMANCY ES 5 – MARNAZ 4 – SALLANCHES 4 – THONON AS 4

**30.03** : VILLAZ 3 - LA BALME 3 – SYENOD 6 - EPAGNY METZ TESSY 4 – FILLINGES 4 - PERS JUSSY 1 – MARIGNIER 4 - HT

GIFFRE 3 – BONNEVILLE 2 – PERRIGNIER 1 – MARGENCEL 1 – CHAMPANGES 3 – ODYSSEE 3

06.04 : PAYS DE GEX 7 – SCIEZ 1 – FRANGY 1 – MEYTHET 1 – GENEVOIS 2 (VIRY) D1+ - PAYS DE GEX 2 (FERNEY) D1+ - SALLANCHES D1+



FOOT N°609 DU 25 AVRIL 2024

## U11

09.03 : ODYSSEE DEP, SEMNOZ VIEUGY D1, VILLAZ D2, SEYNOD D3, PRINGY D3, BONNEVILLE D1, MARIN D2

16.03 : SEYNOD D3, SEMNOZ VIEUGY D4, BONNEVILLE D1, FORON D1, CERNEX D2 ET D4, PREVESSIN D3, SAUVERNY D4

23.03 : CHERAN D2, POISY 2 D2, ARGONAY 3 D3, SEYNOD 4 D4, ST JEOIRE D1, MARIGNIER D1, SALLANCHES D2, BONNEVILLE D3, HT GIFFRE D3, PASSY D3, VEIGY D3, CHAMPANGES D3, CERNEX D2, ODYSSEE D2

06.04 : ARGONAY D2, POISY D2, FORON D3, ST JEOIRE D4, THYEZ D2, AMPHION D2, EVIAN D3, MARIN D3, GAVOT D3, SAUVERNY D1, ODYSSEE D2

**SI FEUILLE DE PLATEAU ENVOYEE, NE PAS TENIR COMPTE DE CE RAPPEL. UNE MAJ SERA FAITE LE 02/05.**

# COMMISSION FUTSAL

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

---

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 à 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Pour ces championnats, les points obtenus précédemment ne sont pas pris en compte. La première journée sera jouée dans la semaine du 15 au 21 Avril 2024 pour une fin des championnats semaine du 3 au 9 juin 2024.

La première partie du championnat est terminée, le calendrier de la seconde phase est en ligne sur le district de Savoie.

### POULE BASSE

HFCC EXEMPT

**AS THONON contre AFRO 2**

**Dimanche 05 mai 2024 Gymnase du GENEVRAY – THONON à 20H00**

**LES 5 AUTRES JOURNEES SONT EN LIGNE**